

DÉPARTEMENT TULLE
ARRONDISSEMENT TULLE
COMMUNE Secrétariat Général SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant interdiction d'utilisation des stades Alexandre Cueille (Honneur et Annexe) de la Cible, du Lycée René Cassin et de Laval Verdier du jeudi 2 novembre au dimanche 5 novembre 2023 en raison des mauvaises conditions météorologiques

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des matchs, rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les stades Alexandre Cueille (Honneur et Annexe) de la Cible, du Lycée René Cassin et de Laval Verdier du jeudi 2 novembre au dimanche 5 novembre 2023 inclus,
- Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'utilisation de ces stades et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation des stades Alexandre Cueille (Honneur et Annexe) de la Cible, du Lycée René Cassin et de Laval Verdier est interdite du jeudi 2 novembre au dimanche 5 novembre 2023 inclus.

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 2 novembre 2023



Transmis au contrôle de Légalité le : 02 NOV. 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 02 NOV. 2023

APMG - 02/11/2023